



Budget Primitif 2021

Note de présentation des informations financières essentielles

SOMMAIRE

- I. Eléments de contexte local
- II. Eléments budgétaires à retenir pour 2021 - en Fonctionnement (*évolution*)
- en Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau et évolution de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km² et compte 8 513 habitants (population DGF 2020).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

La ville se caractérise enfin par le dynamisme de son tissu associatif. En effet, 68 associations proposent 104 activités et regroupent plus de 5 500 adhérents, dont plus de 3 500 Sautronnais.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière d'eau et d'assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2021 – en Fonctionnement

En termes de recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

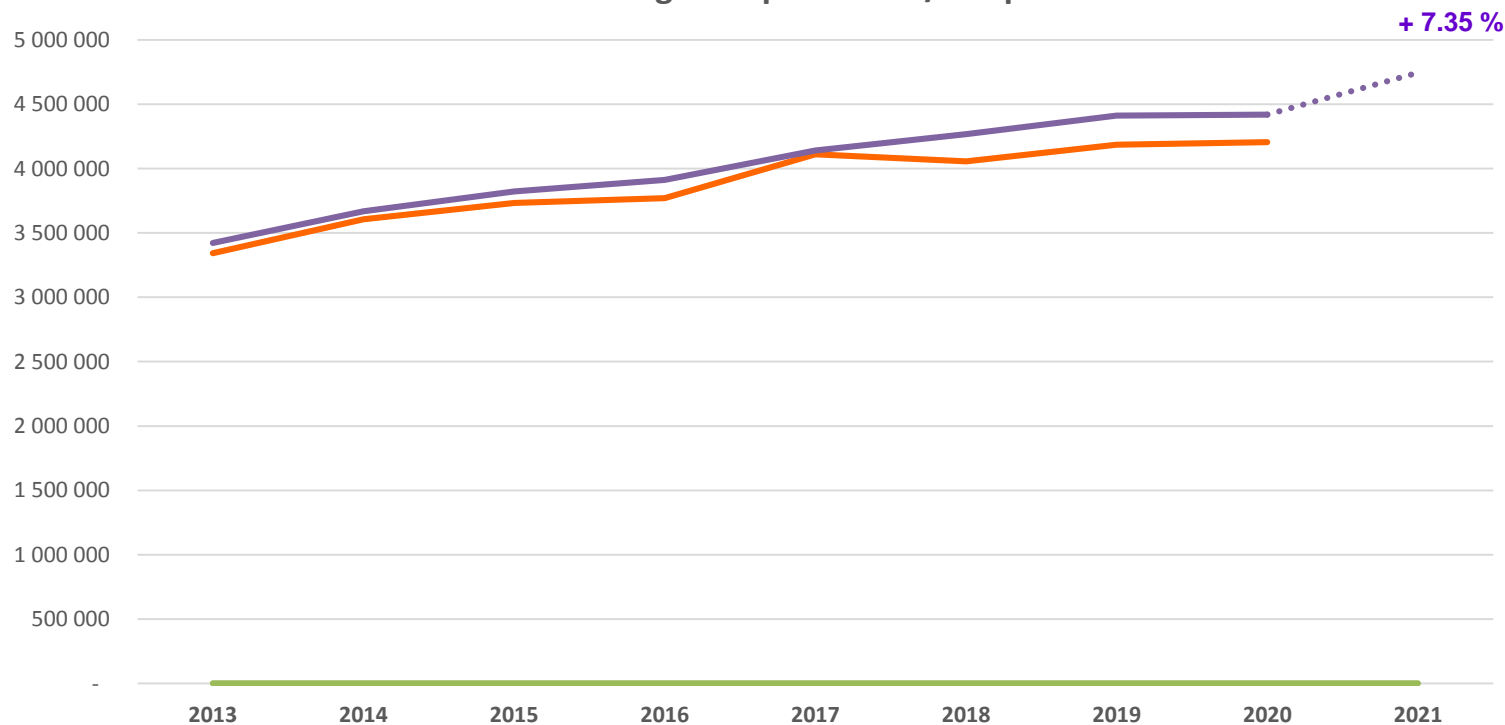
1. Augmentation des **recettes fiscales** – produits restreints à la Taxe sur le Foncier bâti (part communale + part départementale) et le Foncier non bâti (*revalorisation annuelle des bases de + 0.2 % en 2021 pr les Taxes Foncières, après + 2.2 % en 2019 et + 0.9 % en 2020*)
 - *Peu d'évolution des bases fiscales notifiées pour 2021 – Vote d'une augmentation des taux de 2.5%*
2. Stabilisation des **dotations de l'Etat** : diminution de la Dotation forfaitaire de -1.4 % (*poursuite du mécanisme de péréquation horizontale*) – faible hausse de la DSR de + 3.8 %.
3. Reversements de **Nantes Métropole** :
 - *Évolution figée de l'Attribution de Compensation depuis 2001, revue en 2015 à 355 832 € / an*
 - *Incertitude concernant l'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire – la suppression de la Taxe d'Habitation ayant un impact sur les recettes de Nantes Métropole (rappel : + 9.2 % en 2020)*
4. Stabilisation des **produits des services** : (*essentiellement restauration & périscolaire*)
 - *Stabilité des recettes (environ 690 000 €) – hypothèse de retour à une année « normale »*
5. Evolution aléatoire de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (tendance à la hausse régulière depuis 5 ans) – orientation raisonnable pour 2021, à hauteur de 400 000 €.

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2021 – en Fonctionnement

En termes d'orientations des dépenses de Fonctionnement :

1. Augmentation de **+ 7.35 %** des **charges de personnel**, en lien avec l'évolution de la réglementation et le renforcement des services (*comparaison prévisionnels Budgets 2020 et 2021*).

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



Focus sur les charges de personnel

Composantes de l'évolution de la masse salariale en 2021 (prévisionnel) :

Evolution mécanique ou subie par la Commune :

- Augmentation de la cotisation du Centre de Gestion (médecine professionnelle)
- Poursuite de la mise en œuvre sur plusieurs années du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR – a débuté en 2017) = revalorisation des indices cat. C et A
- Application de la prime de précarité sur les CDD
- Tenue des élections Dép. et Rég. : 2 tours / 2 scrutins / double de bureaux
- Cumuls de certains postes (dont cat. A / service RH – service Tech.) liés à des absences ou des départs
- Indemnité de licenciement (1 agent + allocations chômage à suivre)
- Retour de « disponibilités » (1 agent)
- COVID / personnes fragiles à remplacer (taux d'encadrement en animation notamment) = augmentation du nombre d'heures nécessaires

Evolution choisie par la Commune

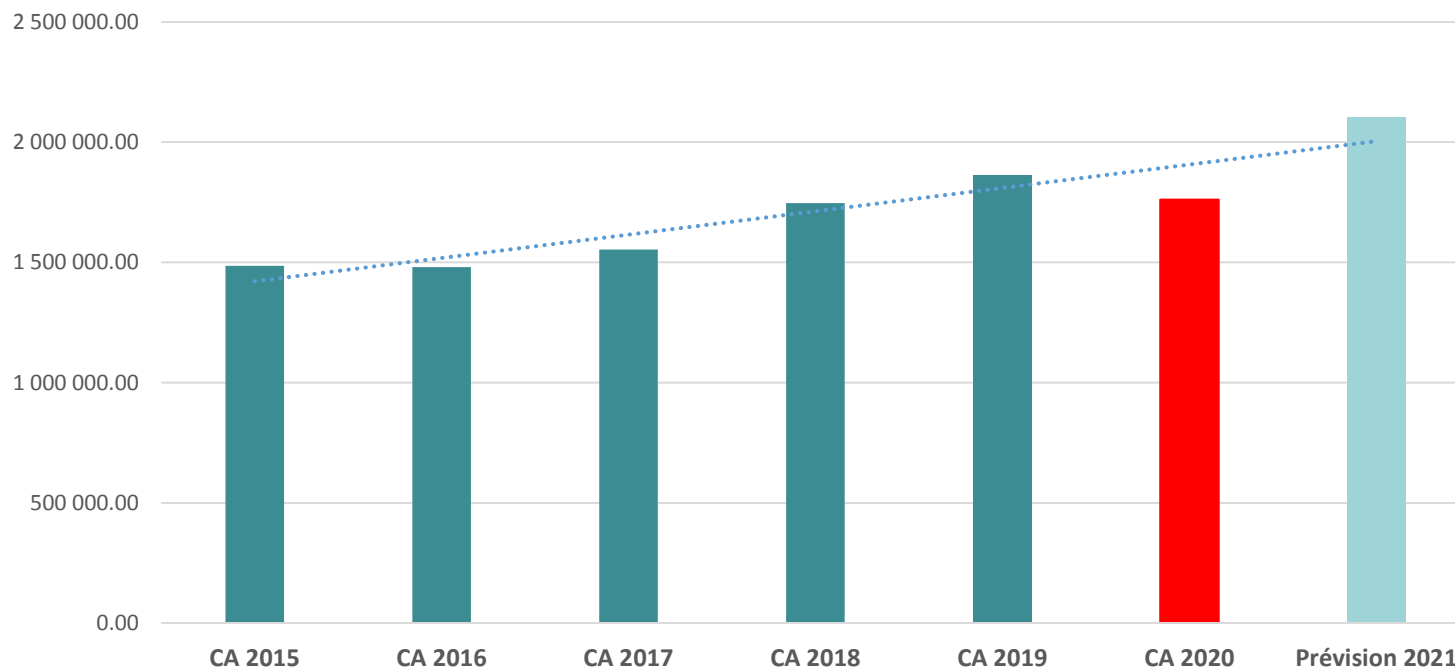
- Recrutement d'un 4^{ème} Policier municipal
- Renforcement des services (services bâtiment, espaces verts, restauration...)
- Service civique

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2021 – en Fonctionnement

2. Augmentation maîtrisée des **charges à caractère général** – après une **année 2020 atypique**

*Hausse de **3.2 %** entre le BP 2020 et les orientations pour 2021 - en lien avec le développement de l'externalisation de certaines missions (service espaces verts, service propreté...), de l'informatique (dématérialisation, externalisation d'applications...). L'année 2020 a été marquée par une baisse des dépenses de Fonctionnement (confinements)*

Chap 011 - Charges à caractère général



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2021 – en Investissement

Principales dépenses d'Investissement (BP 2021) : 5 247 000 €

Dont ...

1. - Etudes et travaux terrains multisports synthétiques (1 150 000 €)
2. - Etudes et travaux d'amélioration énergétique des salles de sports (1 280 000 €)
3. - Poursuite des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'école de la Forêt (1 190 000 €)
4. - Travaux du Groupe scolaire de la Rivière (205 000 €)
5. - Etudes préalables à la construction d'une Médiathèque (transformation de la Bibliothèque actuelle)
6. - Etudes pour la création d'une maison de la petite enfance
7. - Etudes pour le réaménagement du Presbytère (service social)

+ remboursement du capital de la dette (406 000 €)

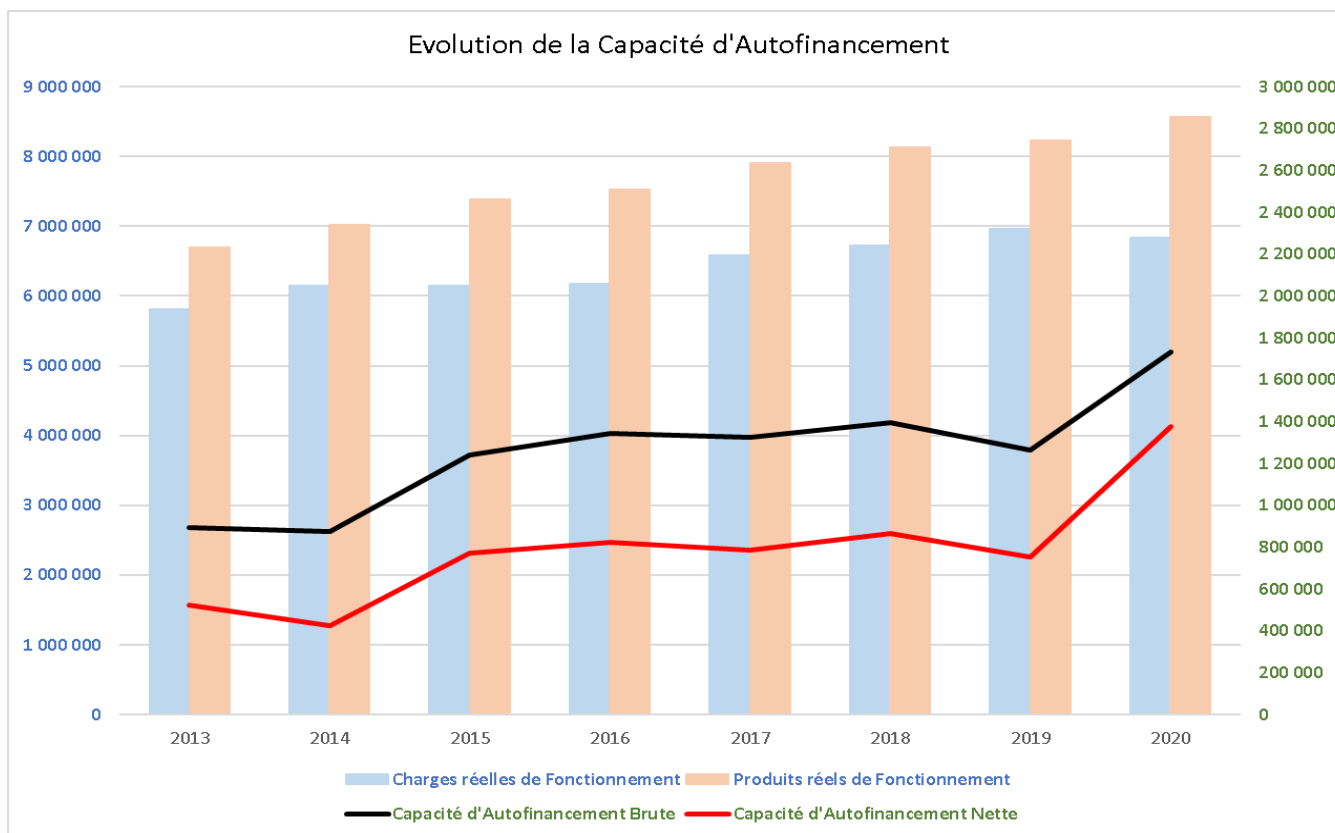
Principales recettes d'Investissement (BP 2021) : 5 247 000 €

Dont...

1. Autofinancement sur fonds propres (3 563 000€)
2. Fonds de compensation de la TVA (200 000 €)
3. Emprunt (1 000 000 €)
4. Subventions d'Investissement Etat / Région (426 000 €)

III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

La Capacité d'Autofinancement a augmenté assez fortement en 2020, de part notamment certaines recettes supplémentaires, pour plus de 600 000 € (vente de terrains, soutien exceptionnel de la CAF44, droits de mutation), et malgré une perte de 250 000 € de recettes concernant la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, liée à la situation sanitaire en 2020 et aux confinements :



IV. Evolution de la dette

L'encours de dette s'élève à 5 788 326.42 € au 01/01/2021

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **3.34 ans**

En comparaison, la commune se situe en dessous de la médiane des communes de la même strate nationale, qui se situe à un peu moins de **5 années**

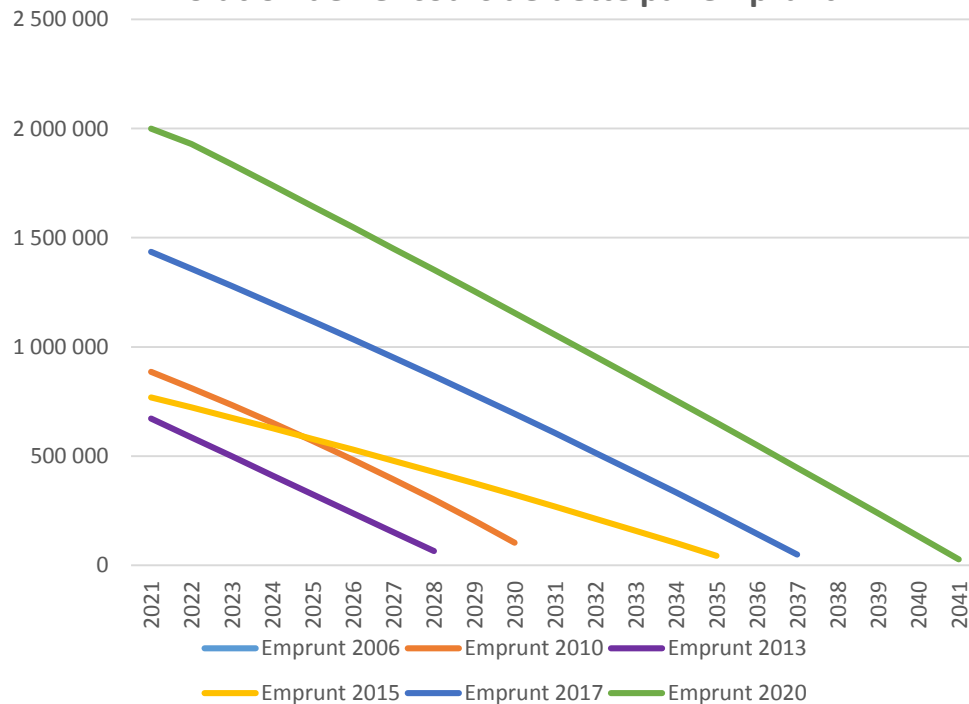
Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/21, à **taux fixe**
1 emprunt (2006) arrivera à terme en 2021

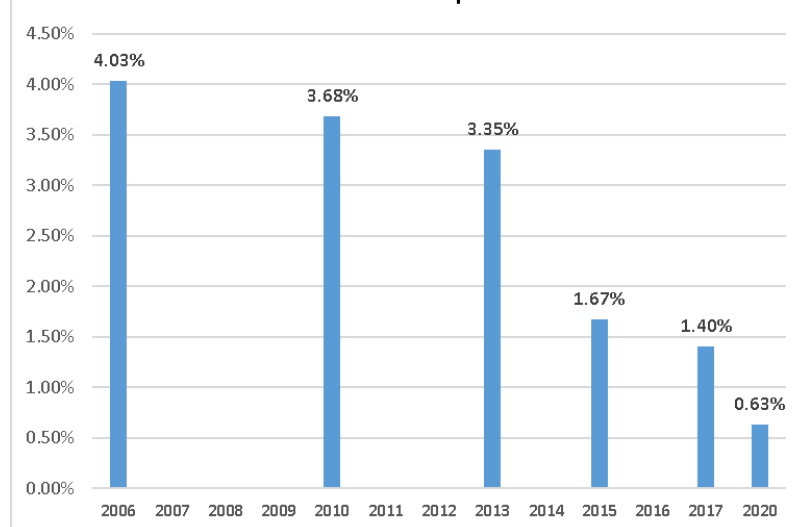
Liste des prêteurs :

Caisse d'Epargne : 1
Crédit Agricole : 1
Crédit Mutuel : 2
Banque Postale : 2

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



Endettement par habitant

La politique d'endettement

- **Endettement maîtrisé de la Commune**

L'encours de la dette par habitant a augmenté en 2020, passant de 514 € /hab., au 31/12/2019, à 680 €/hab. au 31/12/2020, suite à un emprunt de 2 000 000 € réalisé en Décembre 2020.

Ce prêt participe au financement d'une partie des travaux d'extension et de réaménagement de l'école de la Forêt, ainsi que des travaux de rénovation énergétique des salles de sports.

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (828 € / hab. en 2019 pour les communes de même strate de population).

- **Pour 2021 :**

- *La Commune étudiera les opportunités offertes par le niveau actuellement bas des taux d'intérêt à long terme (taux fixe) pour emprunter à nouveau, mais dans une moindre mesure (1 000 000 € max.).*

V. Niveau et évolution des taux d'imposition

La politique fiscale

- **Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2019 et 2020 :**

Bases 2020 : - TFB : + 2.25 %
 - TFNB : + 1.76 %

Comprenant une revalorisation annuelle des bases par l'Etat fixée à + 0.9 % pour 2020 (voté en Loi de Finances)

Taux : les taux des deux taxes foncières n'ont pas augmenté depuis 2018, soit 17.11% (TFB) et 43.15 % (TFNB)

- **Bases notifiées pour 2021** : les bases de taxe sur le Foncier bâti sont en baisse, du fait de la mise en place par l'Etat d'une exonération partielle des locaux industriels (compensée en recettes)

Les valeurs locatives concernant les locaux encore imposables augmenteront mécaniquement de + 0.2 % (prévu dans la Loi de Finances pour 2021)

- **Taux** : dorénavant, seuls les taux d'imposition des taxes foncières sont votés par la Commune – le taux départemental de Foncier bâti vient s'ajouter au taux 2020 de la Commune (15 % + 17.11 % = 32.11 %)

Considérant la nécessité de maintenir, voire d'accroître, les services à la population, il a été décidé une augmentation raisonnable des taux en 2021, de + 2.5 %.

La perte de recettes résultant de la suppression de la TH sera compensée en partie par un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur (1 173 537 €)